

Projet : Installer véritablement dans l'Indre.

Porteur de l'action : Confédération paysanne.

Ambition stratégique : « Poursuivre et développer l'installation en agriculture ».

Objectif opérationnel : Plus de 100 installations/an. Il n'y a pas besoin de libérer de la main d'œuvre pour les autres secteurs économiques, l'agriculture peut être créatrice d'emplois.

Objectif projet :

- Plus de 100 installations/an pour maintenir des paysans nombreux dans des campagnes vivantes.
- Reconnaissance de tous les projets d'installations (quelque soit leur taille).
- Reconnaissance des installations progressives (surtout pour les hors cadre familial).
- Diminuer les seuils (surface de référence, production,... si possible en commission structure).

Facteur clef de succès :

Réelle volonté de tous les acteurs, dans tous les secteurs agricoles de l'installation, des différents syndicats en passant par les coopératives, les banques... et les formations scolaires. Il faut accompagner les installations hors cadre familial, hors cadre agricole : ces nouveaux venus seront le moteur d'un renouveau agricole. Les échecs seront peut être nombreux mais il faudra les accepter comme dans les autres secteurs économiques.

Pilote du projet :

La DDT (pour garantir l'impartialité des décisions) et la chambre d'agriculture .

Participants aux projets :

- DDT
- SAFER
- CDOA
- Pôle installation et chambre d'agriculture
- ADEARI
- Conseils régional et général

Publics visés :

Toutes les personnes intéressées par un projet agricole, aux lycées, CFA, CFPPA, personnes en reconversion.

Descriptif du projet :

✕ **SAFER** :

- Relocaliser les productions maraîchères : création de réserves foncières (une par canton?) avec terrain adapté aux productions légumières et fruitières, 2 à 4 ha avec eau à proximité.
- Sauver les vitrines du département : les AOP caprines (en particulier en Selles Sur Cher et Pouligny) avec création de réserves foncières de 20 à 40 ha pour les installations, si possible groupés pour le pâturage)
- Stockage des terres par la SAFER pour de réelles installations (comme en région Auvergne où les frais de stockage sont pris en charge par les collectivités territoriales : région et départements).
- Arrêt des négociations amiables et plus de préemptions pour les installations.
- Accepter la création de réserves foncières par commune ou communauté de communes pour une production de légumes (ou autres productions) pour les écoles, collectivités... :

cession en location /vente.

× **CDOA :**

- Reconnaissance des installations progressives en particulier dans les cas de reconversion et jeunes installés hors cadre familial.
- Arrêt de la surface de référence pour les aides à l'installation, mais plutôt au prorata de cette surface.
- Les jeunes agriculteurs sont prioritaires mais pas contre une petite structure en place (ex : JA avec 150ha contre couple avec 50ha, attention aux autorisations d'exploiter)
- Arrêt des démembrements d'exploitations viables (90ha sont largement suffisants dans certaines productions) ou alors réaliser ce démembrement pour plusieurs installations.
- Utiliser un tableau d'équivalence pour la comparaison des fermes et la définition des priorités.

× **Pôle installation :**

- Création d'un « fichier cédant » disponible à tous les projets d'installation (y compris les non aidés) par l'utilisation des « sondages MSA ».
- Création d'un fond de garantie pour le paiement des fermages des jeunes installés ayant pour objectif de rassurer les cédants (par rapport aux « voisins qui eux ont les moyens » (Proposition de financement : 1€ des collectivités territoriales : 50cts des régions et 50cts du département pour 1€ des banques et assureurs : 80cts des banques (au prorata du chiffre d'affaire agricole) et 20cts des assureurs (idem).
- Diffusion claire de toutes les informations aux porteurs de projet et aux cédants.
- Maintenir un financement (après retrait de l'état), volonté de la chambre d'agriculture, soutien du département et de la région.
- Faciliter l'accès aux fonds VIVEA à tous les porteurs de projets (installations aidées ou non, projets « atypiques » ou non).

× **ADEARI :**

- Soutien et accompagnement aux porteurs de projet avant et après installation.

× **DDT :**

- Faire respecter tous ces critères aux différents acteurs.

Risques :

- Absence de volonté politique (l'état s'est déjà désengagé, le conseil général s'engagera t'il ?)
- Que certaines mesures soient détournées (ex : le « catalogue cédant » pourrait favoriser l'agrandissement).
- Le clientélisme syndical : les informations vont plus facilement aux paysans en place qu'à ceux qui veulent s'installer.
- Si les mesures ne sont pas appliquées, grand retour en arrière : quelques uns s'accapareront toutes les terres ou les droits à produire, les « seigneurs » locaux avec leurs 500 ou 1000 ha ou leur 300 vaches allaitantes feront la loi.
- La volonté des banquiers.

Coût estimé :

Planning :

- **SAFER** : tout de suite ou juste après les négociations avec les financeurs (région et département).
- **CDOA** : tout de suite.
- **Pôle installation** : Le plus rapidement possible.

Résultats attendus : Augmentation du nombre d'installations pour en finir avec l'hémorragie agricole. Objectif : un départ en retraite remplacé par au moins une installation.

Indicateurs : Nombre d'installation. (aidées ou non).

Chargé du suivi : DDT et chambre d'agriculture.